



Utilisation de mon image

Par **JP645**, le **12/04/2019** à **15:43**

Bonjour

Je suis musicien. Je viens de découvrir qu'un des musiciens, avec lequel je jouais auparavant, *utilise* toujours ma photo sur une affiche annonçant des concerts.

Que dois je faire?

Je suis allé a la gendarmerie qui m'adressez au CNIL qui a son tour me renvoie au commissariat.

Merci de votre aide.

Cordialement

Par **tomrif**, le **12/04/2019** à **19:22**

bonjour,

vous pouvez aller voir un avocat qui peut vous conseiller d'assigner le musicien en justice pour demander des dommages et interets. imaginons que vous gagnez, que vous ayez 1€ de dommages et interets, 1000€ payés par la partie adverse pour votre avocat qui vous aura couter en réalité 2000€, vous avez perdu de l'argent au final.

sauf à ce qu'une circonstance particulière fasse qu'il y a un préjudice important, il faudra bien réfléchir avant de faire quelque chose.

Par **Visiteur**, le **12/04/2019** à **19:30**

Bonjour,

Si votre image a été diffusée sans votre autorisation, vous pouvez saisir le juge civil en référé (c'est-à-dire en urgence) afin d'obtenir le retrait des images litigieuses, l'octroi de dommages-intérêts en réparation des préjudices subis voire le remboursement des frais d'avocat engagés pour le procès.